

# La prolifération des sangliers exaspère les agriculteurs du Midi

L'explosion démographique de l'espèce, dont la population atteint quelque 700 000 têtes, provoque de multiples nuisances dans le sud de la France. Ce mammifère pachyderme est accusé, dans l'Aude et dans l'Hérault, non seulement de dévaster les cultures mais aussi de dévorer agneaux et brebis

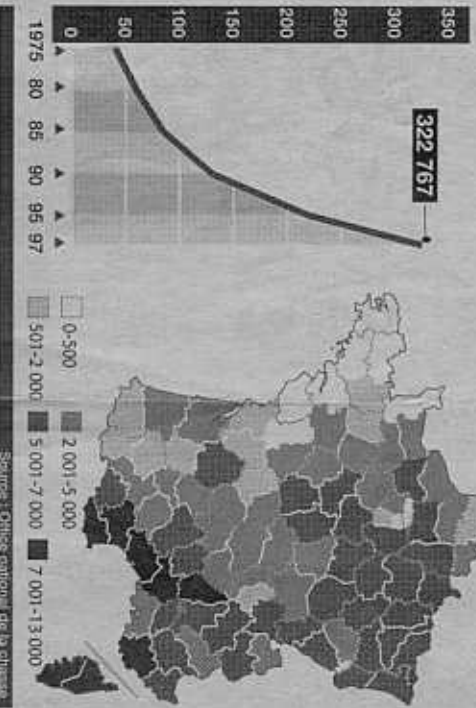
PAR TOUTATIS, quelle invasion ! 1998 pourrait bien rester comme l'année du sanglier. Jusqu'alors, de mémoire hexagonale, on n'en avait dénombré autant. Et, pour démontrer le caractère exceptionnel de cette croissance, il suffit de se référer aux tableaux de l'Office national de la chasse (ONC) : de quelque 50 000 sangliers tués dans les années 70, on est arrivé en 1997 au chiffre record de 322 767. Ce qui situerait la population globale de l'espèce — qui s'est multipliée par neuf en vingt-cinq ans ! — à quelque 700 000 individus. Si le phénomène de prolifération est général, il est plus sensible sur le pourtour méditerranéen, y compris en Corse, où les garrigues à chênes verts, riches en glandées, constituent le territoire d'élection du régali d'Obélix.

Cette prolifération vertigineuse n'est pas sans conséquences. Les cultures sont labourées aussi régulièrement que spectaculairement, un « bouts » pouvant atteindre 60 centimètres de profondeur. Dans trois départements, des éleveurs accusent même les sangliers de faire des carnages dans leurs troupeaux (*lire ci-dessous*). De l'Ardeche au Haut-Var, les dégâts aux récoltes ont pris une dimension telle que certains producteurs réclament qu'il soit reconnu comme « calamité agricole ». Des Corbières aux monts de Lure, on se réunit, on pétitionne, on négocie apaisément dans les conseils départementaux de la chasse. Les esprits s'échauffent, la colère gronde.

La rumeur méridionale — qui ne relève pas forcément du « ragot » (dénomination du mâle de deux à trois ans) — ne cesse d'enfler, et, sur les marchés provinciaux, on se raconte la charge dont a été victime le maître de Pimichel (Alpes-de-Haute-Provence), blessé à la cuisse et au dos ; l'invasion du terrain de golf de Lamblou-lès-Bains (Hérault) qui fait désormais beaucoup plus de 18 trous ; des hardes aperçues à la lisière de lottissements...  
Au pays de Giono, où croiser un sanglier était naguère un événement romanesque, on ne s'étonne plus de rencontrer des compagnies de trente ou quarante bêtes. Les producteurs biologiques, écologistes de terrain, en arrivent à souhaiter l'extermination de l'animal, cause de tous les maux, y compris les accidents de la route de plus en plus fréquents. Dans les vallées du Jabron, des Duges ou de l'Assé, certains agriculteurs en ont perdu le sommeil et somnolent avec le fusil sous l'oreiller. D'autres envisagent des solutions extrêmes comme l'empoisonnement massif ou l'introduction d'épidémies.  
« Sur le plan éthique, ça frise l'aberration, car on aime les bêtes et on est partisan d'un équilibre naturel », se lamente Claude Mabilbe, producteur biologique aux Omègues (Alpes-de-Haute-Provence) qui, à la fin de l'été, a créé l'association Stop-Ravageurs, regroupant déjà près de 200 agriculteurs et arboriculteurs. « C'est devenu une question de sécurité publique », affirme-t-il en invoquant l'article L 122-19 du code des communes leur faisant obligation de se débarrasser des nuisibles.

Un tableau de chasse multiplié par 9 en 25 ans

LE TABLEAU DE CHASSE en milliers de sangliers tués par départements, hors enclaves



Les garrigues à chênes verts du pourtour méditerranéen constituent un terrain d'élection pour cette espèce prolifique

Dans une pétition, il n'hésite pas à demander « l'éradication pure et simple de toute espèce de gros gibier dont l'entretien et la multiplication artificielle mettent en danger l'activité agricole ».

Cette faune « émergente » (dans d'autres régions, les cerfs et les chevreuils se sont multipliés dans des proportions presque comparables) n'est pas tombée du ciel. Tout le monde s'accorde à dire que la responsabilité des chasseurs de gros gibiers — dont le lobby est puissant — est fortement engagée. À partir de ce constat, des thèses divergent. « On peut voler

une lessiveuse avec une cuillère s'il n'y a qu'un peu d'eau au fond, mais, lorsqu'elle est pleine, c'est une autre histoire. Avec le sanglier, on en est là », assure Jacques Vassant, ingénieur des techniques agricoles et « M. Sanglier » de l'ONC. La déprise agricole, l'avancée des forêts, la prolifération d'une espèce qui n'a que l'homme pour prédateur suffisent, selon ce spécialiste, à accentuer un phénomène naturel qui déborde dans le Sud par la faute d'une « mauvaise gestion du capital cynégétique ».

L'ONC, qui a orchestré ces dernières années une « politique ac-

tive de repeuplement », ne s'en vante plus guère, par crainte peut-être de s'entendre traiter d'apréhenti sorcier, et fait preuve d'une certaine filiosité. Mais M. Vassant reproche aux chasseurs méridionaux de ne pas « mériter leurs sangliers », et, une fois n'est pas coutume, les Nemrod du week-end sont accusés de ne pas pratiquer suffisamment de « prélèvements » : « Parce qu'ils craignent de revenir à une période de vaches maigres, ils ne veulent pas tuer la poule aux œufs d'or. Lorsqu'on les pousse à abattre les femelles et les marcassins, ils rechignent. Et même dans les battues administratives, on ne peut pas les obliger à tirer. »

## SYSTEME PERVERS

Pour M. Vassant, la situation, sérieuse, pourra se régler sérieusement au plan local en déterminant des objectifs par unité de population et un suivi des tableaux, en organisant la concertation, en allongeant les périodes de chasse malgré les réticences des chasseurs. Reste que l'étalement des battues sur trois jours n'est pas sans inconvénient : les promoteurs ne sont plus seulement en danger le samedi et le dimanche mais aussi le mercredi.

M. Vassant estime par ailleurs que la pratique de l'agrégage préventif (nourriture déposée par les chasseurs) ne joue qu'un rôle marginal dans la prolifération. « Contrairement à ce que beaucoup pensent, ce ne sont pas les tonnes de maïs d'agrégage qui "font" les populations de sangliers, mais la préservation des têtes qui transmettent aux jeunes femelles les règles de sur-

vie : ne pas sortir de la réserve durant la chasse, déjouer les chiens, etc. Car le sanglier est un volant et un mâtin qui fait la part des choses. »

Les « victimes » des sangliers ont une interprétation plus radicale de la situation. Ainsi, Alain Jean Loiseau, éleveur dans l'Hérault, dénonce un système pervers dont chacun s'accommode : « Les chasseurs s'acquittent d'un timbre spécial pour le sanglier, qui s'ajoute à l'adhésion aux sociétés de chasse et dont les montants constituent des ressources importantes pour toutes les fédérations. Ces fonds permettent d'indemniser les agriculteurs, sur dossiers, et génère un flux financier que personne ne veut voir tarir. Dans la même logique, les fédérations ont souvent fermé les yeux sur les élevages semi-clandestins à partir desquels étaient pratiqués des lâchers. » Ce modus vivendi expliquerait qu'aujourd'hui, dans les conseils départementaux de chasse comme au niveau national, « tout le monde se renvoie la balle ».

Selon les agriculteurs en colère, certains chasseurs seraient aussi des sortes de mutans, « équipés de fusils à laser capables de tuer à 200 mètres, qui se déplacent en 4 x 4, et utilisent des téléphones portables ». Sans parler des « Vaindards » : cette chasse est à l'évidence fort rentable lorsque l'on sait que le kilo se négocie autour de 50 francs et qu'une équipe de quinze chasseurs peut espérer tuer cent cinquante bêtes dans la saison...